

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue lundi le 13 janvier 2025, à 19 h 30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Anne-Sophie Paquet
Denise Thibault
Simon Sheehy
Luc Delisle
Serge Beaulieu
Luc Bertrand

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beaugard, directrice générale et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-01-01 Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-01-02 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 décembre 2024

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 décembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-03 4.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024

Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 12 décembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-04 4.3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Sur proposition de monsieur Serge Beaulieu, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 16 décembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-05 4.4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024

Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 18 décembre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Aucun point

6. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun point

25-01-06 7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

7.1. Octroi d'un mandat pour le projet de contournement de la station du Cap

CONSIDÉRANT QUE les installations de la station du Cap (Îlets Ouest) sont désuètes et, par conséquent, demandent des coûts d'entretien considérables ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de la station présente des signes de détérioration évidents en raison notamment de la ventilation inadéquate ;

CONSIDÉRANT les coûts majeurs qu'entraîneraient la réfection du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le contournement de la station permettrait à la ville d'économiser des sommes considérables sur l'entretien et le maintien aux normes des rejets permis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services de l'entreprise AtkinsRealis et des livrables attendus pour la somme globale de quatre-vingt-douze mille trois cent vingt dollars (92 320.00\$ (plus taxes)) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve l'offre de service de la firme AtkinsRealis pour l'élaboration des mandats d'étude géotechnique, écologique et environnementale, plans et devis pour construction, autorisation ministérielle et gestion de l'appel d'offres pour le raccordement de la station du Cap à la station de pompage SP-4 ;

QUE le conseil autorise, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière ainsi que monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics, à signer tout document afférent à la présente offre de service ;

QUE les livrables attendus soient réalisés au printemps 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun point

9. **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

25-01-07 9.1. Autorisation de passage, sur la route 138, pour la course Québec-Montréal de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry

CONSIDÉRANT QUE la Course Québec-Montréal, de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, est une activité importante pour une quarantaine d'élèves;

CONSIDÉRANT QUE la course à relais sera de passage, à Neuville, le 20 et/ou 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la ville est nécessaire pour traverser le territoire et principalement la route 138;

CONSIDÉRANT QUE le convoi circulera durant une trentaine d'heures, de Québec à Montréal en passant par Neuville, sous escorte pour permettre le passage de façon continue et sécuritaire et, le tout, approuvé par Transport Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture, Mme. Sabrina Fiset, à confirmer au nom de la Ville de Neuville l'accès à la Course Québec-Montréal sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-08

9.2. Accréditation et contribution financière aux organismes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE les organismes de la Ville de Neuville ont déposé leur demande de renouvellement d'accréditation pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture a soumis les demandes au conseil municipal afin d'analyser ces dernières et de faire des recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal confirme l'accréditation ou le renouvellement d'accréditation des organismes suivants :

(Par ordre alphabétique)

- Association du jumelage de Neuville
- Cercle de Fermières Neuville (975\$)
- Chorale de Neuville
- Club de course de Neuville (1000\$)
- Club FADOQ l'Oasis de Neuville (1000\$)
- Club nautique Vauquelin
- Collectif des artistes et artisans de Neuville
- Déjeuner-conférence l'Envolée de Neuville (700\$)
- Espace Art Nature (500\$)
- Fabrique Bienheureuse-Mère-Saint-Louis
- Jardin communautaire François-Grégoire
- Maison des jeunes de Neuville (60 000\$)
- Société d'Histoire de Neuville (2 500\$)
- Société Provancher
- Trouvailles de Line
- Vues de Neuville

QUE le conseil municipal autorise la directrice des loisirs et de la culture, madame Sabrina Fiset, à transmettre une lettre confirmant ces accréditations aux différents organismes et autorise le trésorier, monsieur Réjean Tremblay, à verser les sommes accordées aux organismes accrédités, le cas échéant;

QUE les sommes accordées par le conseil soient prises à même le poste budgétaire 02 70120 950 et au poste budgétaire 02 70121 970 pour la Maison des jeunes de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES FINANCES

25-01-09

10.1. Octroi du contrat d'audit des états financiers pour les années 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la ville doit nommer un vérificateur externe pour l'audit de ses états financiers pour un contrat d'une durée minimale de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement numéro 114 sur la gestion contractuelle, la ville peut conclure ce contrat de gré à gré ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal octroi le contrat d'audit des états financiers pour les années 2025, 2026 et 2027 à la firme Malette S.E.N.C.R.L. pour la somme de vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (25 995.00\$), vingt-huit mille soixante-quinze dollars (28 075.00\$) et trente mille trois cent vingt-cinq dollars (30 325.00\$) pour les trois années (plus les frais administratifs et les taxes);

QUE ces sommes soient prévues au budget de chaque année et prise au poste budgétaire numéro 02 13000 413 « Comptabilité et vérification ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-10

10. 2. Dépôt des comptes du mois de décembre 2024

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2024, au montant total de 245 421.29\$ et sur proposition dûment appuyée de monsieur Luc Bertrand, ils l'approuvent.

TOTAL - Conseil municipal	1 157.41 \$
TOTAL – Cour municipale	120 \$
TOTAL - Administration générale	15 648.09 \$
TOTAL - Sécurité incendie	10 635.62 \$
TOTAL - Voirie municipale	5 362.48 \$
TOTAL - Enlèvement de la neige	100 588.02 \$
TOTAL – Éclairage des rues	1 488.19 \$
TOTAL - Réseau de distribution de l'eau	78 084.06 \$
Total – Réseau d'égout	10 094.75 \$
TOTAL - Réseau d'égouts Ouest Place Ilets	359.05 \$
TOTAL - Aménagement, urbanisme	1 460 \$
TOTAL - Centre communautaires	4 265.36 \$
TOTAL – Camp de jour	1 274.97 \$
TOTAL – Parcs	367.75 \$
TOTAL - Bibliothèque	7 105.88 \$
TOTAL – Investissement	7 409.66 \$
GRAND TOTAL	245 421.29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. GREFFE

25-01-11

11.1. Adoption du projet de Règlement 117.6 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 18 décembre 2024, par madame Anne-Sophie Paquet, conseillère au siège numéro 3 en vue de l'adoption de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a également été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de la séance publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 117.6 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2025 ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-12

11.2. Amélioration de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de huit mille cinq cents (8 500) tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-13

11.3. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, dépose à la séance de ce conseil, les déclarations des intérêts d'intérêts et pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

Monsieur Bernard Gaudreau
Monsieur Simon Sheehy
Monsieur Luc Delisle
Madame Anne-Sophie Paquet
Madame Denise Thibault
Monsieur Serge Beaulieu
Monsieur Luc Bertrand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-01-14

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Luc Bertrand, le président lève la séance à 19h41.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière